

FAVORISER LA CONFIANCE A 18 ANS



Séminaire sur les pratiques de partage de projets et
d'initiatives en faveur des jeunes réfugiés et migrants en
transition vers l'âge adulte.

- A l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés -

20-21 juin 2024

Centre européen de la jeunesse de Budapest

Délai de candidature : 5 mai 2024

NOTE CONCEPTUELLE
APPEL A PARTICIPATION



Organisé par le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe et [PICUM \(Plateforme de coopération internationale sur les sans-papiers\)](#), en collaboration avec VOICIFY et VYRE (Voices of Young Refugees in Europe) et le [Représentant spécial de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe sur les migrations et les réfugiés](#)

Contexte

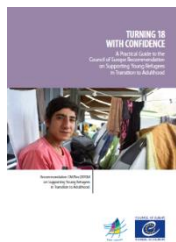
Le passage à l'âge adulte est une phase de la vie des jeunes gens et des jeunes filles, marquée par des étapes et des réalisations, comme celle du 18e anniversaire. Cependant, pour tous les jeunes migrants, réfugiés et demandeurs d'asile, le passage à l'âge adulte signifie la perte, du jour au lendemain, des droits et de la protection dont ils bénéficiaient auparavant en tant que mineurs, en particulier s'ils n'étaient pas accompagnés. Ce qui devrait être un moment de célébration peut au contraire signifier la privation soudaine de l'accès aux droits humains fondamentaux, tels que le logement ou l'éducation. Pour certains, cela signifie devenir sans-papiers et être exclus de la plupart des services indispensables.

La protection et l'inclusion des droits humains sont essentielles à la cohésion des sociétés européennes et méritent une attention particulière. Le Conseil de l'Europe estime depuis longtemps que la protection des jeunes migrants et réfugiés en transition vers l'âge adulte est un domaine prioritaire de son travail.

Le 24 avril 2019, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la Recommandation CM/Rec(2019)4 : sur l'aide aux jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte ([la Recommandation](#)). La Recommandation demande aux gouvernements des États membres d'adopter des mesures pour veiller à ce que « les jeunes réfugiés bénéficient d'un soutien temporaire supplémentaire après l'âge de 18 ans pour leur permettre d'accéder à leurs droits, et pour reconnaître et renforcer le rôle du travail de jeunesse et du secteur de la jeunesse dans la promotion d'un meilleur accès à ces droits, y compris par leur travail de construction de la cohésion sociale et de l'inclusion »¹.

La Recommandation offre des orientations aux États membres sur plusieurs aspects cruciaux liés à la transition vers l'âge adulte, notamment l'accès aux services sociaux, au logement et à la société, les possibilités d'éducation, la formation professionnelle et l'intégration sur le marché du travail, ainsi que l'accès aux soins de santé et au soutien psychologique.

En mai 2021, le Comité des ministres a approuvé le [Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe \(2021-2025\)](#), qui présente des initiatives visant à mettre en œuvre la Recommandation. En outre, le Conseil mixte sur la jeunesse a élaboré une feuille de route pour y contribuer. Dans ce cadre, le Service de la jeunesse a élaboré le guide [« Atteindre l'âge de 18 ans en toute confiance »](#), publié lors d'un événement public en avril 2023. Ce guide présente la Recommandation de manière pratique et comprend une série d'exemples, de questions et de lignes directrices qui peuvent aider les décideurs politiques, les organisations de jeunesse, les jeunes, les chercheurs et d'autres acteurs à promouvoir la mise en œuvre de la Recommandation.



L'accès à un logement adéquat et au marché du travail est la clé de l'intégration et de l'inclusion à moyen et à long terme, ce qui reste un problème majeur pour beaucoup de jeunes. Les nouvelles crises ont aggravé la vulnérabilité des réfugiés en Europe en général, elles ont exacerbé des problèmes déjà existants et ont mis en évidence les domaines dans lesquels il est le plus urgent d'agir.

Extrait du guide [« Atteindre l'âge de 18 ans en toute confiance »](#)

¹ La présente recommandation définit les « jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte » comme de jeunes personnes ayant atteint l'âge de 18 ans, qui sont arrivées en Europe alors qu'elles étaient mineures et qui ont obtenu ou qui peuvent prétendre au statut de réfugié en vertu de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés ou à une protection subsidiaire en vertu de la législation de l'Union européenne ou nationale.

Le séminaire

Cinq ans après l'adoption de la Recommandation sur l'aide aux jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte, ce serait faux de prétendre que les questions abordées dans la Recommandation ont été résolues ou surmontées. Le rapport de PICUM, « [18 ans et sans papiers : accompagner les enfants dans leur transition vers l'âge adulte](#) », souligne les problèmes auxquels les jeunes migrants continuent d'être confrontés lors de leur passage à l'âge adulte : un manque de services d'assistance adéquats préparant les enfants aux changements qui viennent avec la majorité et qui accompagnent les jeunes jusqu'à l'âge adulte, l'accès difficile à un statut de résidence sûr dans beaucoup de pays et le fait que l'aide est trop souvent basée sur l'âge de la personne plutôt que sur son besoin d'obtenir de l'aide.

Cette situation s'inscrit dans le cadre d'une détérioration générale de l'accès des personnes vulnérables aux droits, à la protection et, pour les migrants, à un statut de résident sûr. Elle semble accompagner un recul général des valeurs fondées sur la démocratie et les droits humains dans beaucoup de pays et est manifestement aggravée par le retour de la guerre sur le continent européen.

C'est pendant des temps de crise que les valeurs et les principes qui nous unissent doivent être protégés et défendus, ainsi que l'a rappelé le Sommet du Conseil de l'Europe dans la [Déclaration de Reykjavik](#), en s'engageant :

A continuer à protéger les victimes et à respecter les droits humains des migrants et des réfugiés, ainsi qu'à soutenir les États en première ligne, dans les cadres existants du Conseil de l'Europe.

Il est donc nécessaire que ceux qui défendent les droits des jeunes migrants et réfugiés, les acteurs locaux qui leur apportent un soutien et les jeunes qui passent à l'âge adulte réévaluent les problèmes et les opportunités d'aujourd'hui tout en partageant des exemples de pratiques qui peuvent inspirer d'autres praticiens et autorités publiques dans les États membres. Le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe s'est donc associé à PICUM pour mettre en commun ces expériences de praticiens et les partager avec d'autres praticiens, y compris les jeunes migrants et réfugiés eux-mêmes, afin d'échanger des expériences et des pratiques, d'apprendre les uns auprès des autres et de recenser des priorités d'action.

Le séminaire comprendra des séances plénières, des groupes de travail et des séances au cours desquelles les participants pourront partager leurs expériences. Il sera également l'occasion de réfléchir sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Recommandation cinq ans après son adoption.

But et objectifs

Le séminaire « Soutenir la confiance à 18 ans » vise à réévaluer les besoins actuels et les situations rencontrées par les jeunes réfugiés et migrants en transition vers l'âge adulte et à soutenir le plaidoyer et la pratique pour mettre en œuvre la Recommandation du Comité des Ministres sur l'aide aux jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte.

Objectifs

- Recueillir les expériences de mise en œuvre des lignes directrices de la Recommandation sur l'aide aux jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte et partager sur les problèmes actuels rencontrés par les praticiens et les jeunes eux-mêmes ;

- Discerner les priorités d'action et de plaider des jeunes et des organisations de défense des droits humains, ainsi que des acteurs de la politique de jeunesse et du travail de jeunesse, dans le cadre de la promotion de la Recommandation.
- Sensibiliser au sort des jeunes touchés par les politiques de migration et de réfugiés à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés (20 juin).
- Soutenir la coopération et l'aide entre les organisations de jeunes, de migrants et de réfugiés et soutenir l'inclusion d'une perspective de jeunesse dans les politiques et programmes liés aux migrations et aux réfugiés qui affectent leur transition vers l'âge adulte.

Projet de grandes lignes du programme

	Jeudi 20 juin	Vendredi 21 juin
<i>Matin</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture et préparation du terrain - Rappel de la Recommandation, du guide et des cadres pertinents - Présentation des recherches de PICUM et aperçu de la réalité dans différents pays - Célébration de la Journée mondiale des réfugiés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Problèmes rencontrés par les jeunes en transition vers l'âge adulte, les acteurs des droits humains et les défenseurs des droits humains qui œuvrent pour assurer une transition sûre vers l'âge adulte - Réévaluation de la pertinence, des priorités et du champ d'application de la Recommandation.
<i>Après-midi</i>	Partage d'expériences et de bonnes pratiques sur le passage à l'âge adulte dans différents groupes de travail <ul style="list-style-type: none"> - Accès à un titre de séjour sûr - Education - Logement - Travail de jeunesse et éducation non formelle - Préparation au 18e anniversaire - Indépendance financière et employabilité - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des résultats en plénière ; - Conclusions et priorités pour les actions futures ; et - Évaluation et clôture.

Un programme détaillé et actualisé sera diffusé ultérieurement et communiqué aux participants du séminaire.

Les participants

Les participants au séminaire seront des praticiens, des experts ou des animateurs de jeunesse qui œuvrent pour assurer une transition sûre vers l'âge adulte de jeunes migrants, réfugiés, et demandeurs d'asile et de ceux qui passent à l'âge adulte sans papiers, dans le cadre de divers projets et institutions. Les participants doivent également répondre aux conditions suivantes :

- a) Résider dans l'un des États parties à la Convention culturelle européenne (des exceptions peuvent être faites si elles sont justifiées) ;
- b) S'engager à défendre les droits des jeunes migrants et réfugiés ;
- c) être bien informé et motivé pour partager des pratiques avec d'autres acteurs sur le terrain.

- d) être âgé de moins de 30 ans (uniquement pour les animateurs de jeunesse - des exceptions peuvent être faites dans des cas justifiés).
- e) être capable de travailler de manière autonome en anglais.
- f) être affilié à une organisation de jeunesse, un centre de jeunesse, une ONG ou une institution publique.

Le Conseil de l'Europe accueille favorablement les candidatures de tous ceux qui répondent au profil spécifique des participants, sans distinction de sexe, de handicap, d'état civil ou parental, d'origine raciale, ethnique ou sociale, de religion, de croyance ou d'orientation sexuelle.

Conditions financières et pratiques de participation

Frais de déplacement

Les frais de voyage et de visa pour le séminaire de formation à Budapest seront remboursés conformément aux règles du Conseil de l'Europe. Seuls les participants qui assistent à la totalité du séminaire pourront être remboursés.

Hébergement

Le Conseil de l'Europe fournira et paiera le logement et les repas pour le séminaire au Centre européen de la jeunesse de Budapest. Les Centres européens de la jeunesse sont accessibles aux personnes handicapées et peuvent prendre des mesures pour répondre aux besoins d'accès des participants à cet égard. Veuillez donner les informations nécessaires dans le formulaire de candidature.

Langue de travail

L'anglais sera la langue de travail du séminaire. Les participants doivent pouvoir s'exprimer de manière autonome en anglais.

Comment s'inscrire

Toute personne souhaitant participer au séminaire doit s'inscrire en complétant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <http://youthapplications.coe.int> avant le **5 mai 2024**.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

Pour toute question, veuillez écrire au Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe à l'adresse suivante : eyc.programme@coe.int.



Partenaires

Fondée à l'initiative d'organisations de base, la **Plateforme pour la coopération internationale sur les sans-papiers (PICUM)** constitue un réseau de quelque 160 organisations membres travaillant avec des sans-papiers dans plus de 30 pays. Forte de vingt ans de collecte d'informations, d'expérience et de connaissances spécialisées, PICUM promeut la reconnaissance des droits humains des sans-papiers et offre un lien essentiel entre les réalités locales et les débats et décisions qui ont lieu au niveau politique. PICUM se consacre aux droits des enfants et des jeunes sans papiers et aide les jeunes sans papiers ou anciennement sans papiers qui militent pour le changement au niveau local, national ou régional. Visitez le site <http://picum.org/fr/> pour plus d'informations.

VOICIFY (The European Forum for Youth with Lived Migration Experiences) est la toute première structure européenne d'autoreprésentation des organisations dirigées par des jeunes ayant une expérience de la migration. VOICIFY développe les capacités de ses organisations membres et défend leurs droits et leurs intérêts au niveau européen et international.

Créé par, avec et pour les réfugiés, **VYRE (Voices of Young Refugees in Europe)** est un réseau d'organisations locales dirigées par des réfugiés à travers l'Europe. A travers le renforcement des capacités et le plaidoyer, VYRE s'engage à promouvoir les droits et l'autonomie des (jeunes) réfugiés et à leur donner les moyens de participer activement à la société.